



17 RD 813  
31450 DEYME  
Tél. : 05.61.81.72.07  
Fax. : 05.61.27.17.31  
Courriel : [campinglesviolettes@wanadoo.fr](mailto:campinglesviolettes@wanadoo.fr)  
Web: [www.campinglesviolettes.com](http://www.campinglesviolettes.com)



## Conditions de location Hébergements

**Les hébergements se louent du jour d'arrivée à 16h00 jusqu'au jour de départ à 10h00 au plus tard.**

**Tout retour de clé après 10h00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.**

**Les animaux sont strictement interdits dans tous les mobil-homes, mais sont autorisés dans les chalets et lodges, moyennant un supplément.**

- Toute location est **nominative et non cessible**, sauf autorisation écrite préalable de la Direction.
- En l'absence de message écrit du client précisant un report de son arrivée, l'hébergement sera **disponible 24 heures après la date d'arrivée indiquée dans le contrat**, et le **règlement intégral de la prestation reste exigible**. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

---

## En cas d'annulation du séjour

### 1) Par le locataire :

✓ **Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée** : les frais de dossier seront retenus et **30 % du montant total de la réservation** sera exigé.

✓ **Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non-présentation** : les frais de location seront retenus et **le montant total de la réservation sera dû**.

- Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
- En cas de modification des dates de séjour, **le même hébergement ne peut être garanti**.

### 2) Par la direction du camping :

En cas d'annulation de la réservation ou du séjour par la direction, **non imputable au client**, le camping **remboursera les sommes perçues correspondant à la partie du séjour non consommée**.

Toutefois, **aucune indemnisation ne sera due** en cas d'annulation pour **force majeure** ou pour **mesure administrative** (fermeture ou autre) non imputable au camping.

---

## Visiteurs

Après autorisation de la direction ou de son représentant, les visiteurs peuvent accéder au camping **sous la responsabilité du campeur qui les reçoit**, entre **10h00 et 22h00 au maximum**.

Le client peut accueillir un ou plusieurs visiteurs à la réception. L'accès au camping pour les visiteurs est **payant**, selon les tarifs affichés à l'entrée et à la réception.

**Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'accès à la piscine et à l'espace aquatique est interdit aux visiteurs.**

Les véhicules des visiteurs **ne sont pas autorisés à l'intérieur du camping** et doivent rester dans le parking extérieur.

---

## Stationnement à l'intérieur du camping

Chaque hébergement dispose d'**une place de parking pour un seul véhicule**. Tout véhicule supplémentaire doit être garé dans le parking à l'entrée du camping.

---

## Droit de rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance, prévues par le Code de la consommation, **ne sont pas applicables aux prestations touristiques** (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, **aucun droit de rétractation ne s'applique** à la réservation d'un séjour au camping.

---

## Droit à l'image

Lors de votre séjour au camping, vous pouvez être **photographié ou filmé** pour la création de supports publicitaires, sauf si vous **signalez votre opposition par écrit à la réception dès votre arrivée**.

---

## Divers

- L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque hébergement ; chacun doit **respecter le repos de ses voisins**.
- Tout client doit se conformer au **règlement intérieur de l'établissement**.
- Le locataire s'engage à verser une **caution de 500 € pour les mobil-homes et lodges et 100 € pour les chalets, non encaissée pendant le séjour**.  
Les chèques ne sont pas acceptés ; la caution pourra être versée **par empreinte de carte bancaire ou en espèces**.
- La caution sera **restituée après l'état des lieux**, dans un délai maximum de **deux semaines suivant le départ**.

Le montant tiendra compte des éventuelles dégradations, de l'inventaire, de l'état des lieux et du solde du compte client.

- **Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des hébergements.** En cas de non-respect, la caution sera retenue dans son intégralité pour la remise en état.
  - Tout objet ou meuble endommagé ou égaré doit être **signalé à la réception**. Pour éviter des recherches inutiles et préserver l'harmonie du matériel, une **réserve obligatoire et spécifique de matériel de remplacement** est disponible à la réception, à réclamer et régler.
  - Toute remarque concernant le logement doit être faite **dans les 24 heures suivant l'arrivée**. Passé ce délai, **aucune réclamation ne sera acceptée**.
  - La veille du départ, il est demandé **d'informer la réception de l'heure de départ** pour convenir d'un rendez-vous pour l'état des lieux.
  - Le règlement intégral du séjour doit être effectué **au plus tard un mois avant l'arrivée**, par **carte bancaire ou virement bancaire**.
  - En cas de **non-paiement ou de non-respect du règlement intérieur**, la direction peut **mettre fin au séjour, vider et récupérer le logement sans préavis ni remboursement**.
  - Le camping ne peut être tenu responsable des **conditions climatiques** qui empêcheraient la fourniture de certains services (eau, assainissement, chauffage, etc.).
- 

## Médiation de consommation

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, vous pouvez **recourir gratuitement** au service de médiation CM2C, auquel nous sommes affiliés :

- En ligne : [www.CM2C.net](http://www.CM2C.net)
- Par courrier : CM2C – 14 rue Saint Jean, 75017 Paris

